

de Ramioul à Flémalle, chaque visiteur de l'Archéoforum a coûté 50 euros de subsides régionaux en 2009 et 53 euros en 2010, tandis que ces montants étaient respectivement de 14 pour les visiteurs de l'Abbaye de Stavelot, de 18 euros pour ceux du Préhistosite et de 28 euros pour ceux de Villers. Ce sont des chiffres élevés, mais tel est le coût de la culture et du patrimoine... Mais on est quand même dans un rapport entre 14 et 16 euros pour les lieux qui sont fortement visités et plus de 50 euros l'Archéoforum.

Un visiteur de l'Archéoforum coûte donc deux à trois fois plus que celui d'un autre outil public dans le secteur patrimonial. C'est pour ces motifs, dans une période où la compression des moyens publics impose de faire des choix, que la direction de l'IPW a mis en chantier un nouveau projet pour tenter de repartir dès l'an prochain avec un mode de fonctionnement moins coûteux. Son objectif est d'arriver à un coût similaire à celui des sites de Stavelot ou de Villers, par exemple, qui bénéficient chacun d'une subvention régionale annuelle de l'ordre de 500 000 euros.

Je peux vous rassurer sur le fait que la mission fondamentale de rendre accessible aux Liégeois les traces de leur histoire millénaire sous la place St Lambert n'est absolument pas remise en cause. Mais demain, les visiteurs y seront épaulés par de nouvelles technologies permettant de visualiser les bâtiments anciens, et non plus systématiquement par un guide, et je crois que c'est le cas dans à peu près tous les musées et sites patrimoniaux du monde.

Au vu des chiffres ci-dessus et de l'option prise en terme de réorganisation des types de visites, l'IPW a donc dû annoncer voici dix jours à quatre de ses collaborateurs engagés sous contrat à durée indéterminée et à l'agent temporaire, qu'en raison de cette réorganisation, ils ne pourraient plus faire partie de l'équipe de l'Archéoforum.

Mais l'IPW est, par ailleurs, un outil auquel de nouvelles missions sont régulièrement confiées. Dans toute la mesure du possible, les agents ne doivent évidemment pas pâtir des choix stratégiques de 2003 ou de ceux d'aujourd'hui.

Comme la direction de l'IPW a pu l'annoncer jeudi dernier lors d'une réunion avec les organisations syndicales, des pistes internes à l'IPW seront minutieusement étudiées afin de reclasser éventuellement les agents en question. Il n'est pas dans notre intention de garder des agents pour le principe de les garder. Il faut trouver de nouvelles missions à leur confier au sein de l'IPW. Aujourd'hui, l'Archéoforum peut fonctionner avec moins de personnel car il y a des projets en matière d'utilisation d'autres technologies mais aussi, il y a moins de fréquentation que celle qui était normalement attendue.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je vous avoue que je ne sais que penser. Le coût au visiteur par an que vous annoncez est élevé, à cause du personnel qui est nombreux. On réduit le personnel et donc le coût va diminuer. Si on reclasse le personnel au sein de l'IPW, cet Archéoforum qui fait partie du patrimoine de l'IPW, pourrait servir à effectuer une tournante. Je peux comprendre que ce soit compliqué car les comptes sont séparés. C'est de bonne gestion. Cela tourne un peu en rond. Je n'ai rien contre les Ipads mais comme les agents restent là, pourquoi ne pas laisser affectés à l'Archéoforum ? Cela me pose question, on tourne un peu en rond de mon point de vue.

INTERPELLATION DE MME CREMASCO À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'INTÉGRATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE PRÉSENT SUR LE SITE VAL SAINT-LAMBERT »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Cremasco à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'intégration et la valorisation du patrimoine présent sur le site Val Saint-Lambert ».

La parole est à Mme Cremasco pour développer son interpellation.

Mme Cremasco (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, les Cristalleries du Val-Saint-Lambert sont implantées sur un site emblématique à plus d'un titre pour la Ville de Seraing, l'agglomération liégeoise, mais aussi pour la région tout entière.

En effet, le site présente un intérêt patrimonial tant au niveau des bâtiments liés à la cristallerie, que ceux liés à la sidérurgie, ou à la vie monastique. Le site présente également des éléments de patrimoine naturel.

Le château du Val, restauré, abrite aujourd'hui le Cercle de Wallonie et témoigne du prestigieux passé et présent du site. Un hôtel de haut standing pourrait d'ailleurs venir compléter cette offre.

Monsieur le Ministre, un projet de développement est aujourd'hui à l'étude dans un RUE (rapport urbanistique environnemental). Il envisage, entre autres, d'implanter sur le site un centre commercial et un centre de loisirs constitué d'un aquaparc et d'une piste de ski artificiel. Il y a un grand écart entre ce projet et l'aspect patrimonial !

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de ce projet ? Étant donné les caractéristiques du site, pensez-vous qu'un axe patrimonial fort soit suffisamment défini ? La préservation et l'intégration des bâtiments à caractère patrimonial est-elle garantie ? Si oui, comment ? Quelles seront les conditions à respecter ?

Les activités proposées n'apparaissent pas comme directement complémentaires à celles d'une cristallerie et de son évolution contemporaine. Pensez-vous que le projet pourrait davantage se construire autour de l'évolution de ce patrimoine vivant ou cette option doit-elle être d'ores et déjà abandonnée ?

En ce qui concerne les projets d'aquaparc et de piste de ski, garantissent-ils aujourd'hui une bonne intégration au patrimoine monumental et la préservation du patrimoine naturel ? Si oui, comment ?

Enfin, de quels projets du même type en Wallonie pourrait-on s'inspirer ? Quelles en sont les forces et les faiblesses identifiées ?

On est là devant un site emblématique, très beau, qui est reconnu, et qu'en fait-on ? Ce projet arrive en confrontation avec l'aspect patrimonial. C'est un débat assez vif à Liège. Je voulais savoir ce que vous en pensiez.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Madame la Députée, le site du Val-Saint-Lambert à Seraing est un site d'un très grand intérêt historique et archéologique, que je ne connais pas. On pourrait faire une visite groupée avec l'Archéoforum. Il a été occupé, dès le deuxième quart du 13^e siècle, par une abbaye cistercienne, ensuite par les célèbres cristalleries dès le début du 19^e siècle.

Plusieurs bâtiments y sont classés comme monuments: les vestiges de la première abbaye du 13^e siècle renfermant la salle capitulaire; le scriptorium et le dortoir; la Maison des Étrangers du 17^e siècle; les bâtiments de l'abbaye du 18^e siècle. La cour plantée de tilleuls et de tulipiers de Virginie est également classée comme site.

Les biens classés comme monuments ont été restaurés au cours de ces dix dernières années, à l'exception de la Maison des Étrangers, inscrite sur la liste des biens menacés de l'Institut du patrimoine wallon.

Il est évident que le Département du patrimoine serait particulièrement attentif au développement d'un projet tel que celui que vous évoquez.

Je rappelle cependant que seuls les projets portant sur les parties classées relèvent de la matière traitée par le Département du Patrimoine. Le projet que vous évoquez semble se développer à l'extérieur des limites protégées par le classement. Il ne relève dès lors pas de mes compétences. Si ce projet affectait les monuments classés, les procédures en la matière devraient bien entendu être respectées.

Par ailleurs, le patrimoine classé de ce type et de cette envergure est fréquemment affecté à de nouvelles fonctions. Il doit continuer à vivre et ne doit pas être systématiquement considéré comme une matière figée, incapable d'évoluer. Le site même du Val Saint-Lambert est un bel exemple d'évolution en lui-même: il est passé d'une occupation monastique à une occupation industrielle, en réutilisant l'ensemble des bâtiments anciens, tout en s'agrandissant. Ce sont ces deux occupations successives qui font tout l'intérêt de ce site aujourd'hui.

D'autres monuments et sites classés ont connu une « réaffectation » de type touristique et culturelle qui a permis la restauration et la mise en valeur des éléments protégés. C'est le cas par exemple de l'ancienne abbaye de Stavelot ou du site minier de Blegny. Une affectation commerciale ou du logement peuvent également bien s'intégrer dans un complexe classé.

Tout dépend du projet. Sur plusieurs projets, avec Paul Furlan, on doit organiser nos interventions respectives sur des lieux, parce qu'une partie est classée, on y veut un développement touristique ou culturel proche. Donc, il faut pouvoir intégrer l'ensemble. On travaille sur un projet de ce type à l'abbaye d'Aulnes à Thuin.

Mme Cremasco (Ecolo). - Avez-vous déjà été contacté pour ce projet ?

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Non.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci pour la fin de votre intervention. Un moment, j'ai eu un peu peur, les bâtiments n'étant pas tous classés mais présentant tous un intérêt patrimonial. Dire qu'ils ne sont pas classés et que l'on s'en fiche, non ! Sur un site de ce prestige, cela mérite une intégration soignée.

Je suis étonnée que vous n'avez pas encore été saisi du dossier. C'est maintenant qu'il faut agir, il faut essayer de déboucher sur un projet intéressant. Loin de moi l'idée de ne pas promouvoir la reconversion, voire la revisite complète de sites patrimoniaux pour pouvoir les utiliser. Les réinventer, cela demande de les connaître, c'est un art !

Cela ne m'étonne que l'investisseur ne vous ait pas contacté, tant le projet est de grande ampleur.

Le RUE est en cours, l'administration l'a déjà analysé. Voilà, un homme prévenu en vaut deux !

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Il est possible que vu l'ampleur du projet, les éléments de patrimoine qui s'y trouvent ne soient vraiment qu'un détail par rapport au reste et que nous allons être interpellés, nous, justement en phase de concrétisation sur la manière de préserver les différents lieux et de tenir compte des contraintes liées à leur classement. Mais en tout cas, ils n'ont pas abordé avec nous le sujet sous l'angle « patrimoine ».

Mme Cremasco (Ecolo). - Et pourtant, dans le RUE, c'est une dimension qui est importante pour l'administration, la dimension a été révélée comme importante même dans l'aménagement général du site et dans sa prise en considération, par ailleurs, dans l'ensemble du détail des bâtiments. Il y a du boulot. Et quand on voit ce que l'administration demande comme recensement patrimonial et caetera, et même individuellement, il y a effectivement beaucoup de pièces patrimoniales, mais globalement, même par rapport à l'approche, celle-ci est-elle cohérente ou pas avec le site et son prestigieux passé et son prestigieux futur ? Je rêve qu'il en soit ainsi, évidemment. Je ne dis pas qu'il faut laisser tout en l'état, d'autant que cela mérite d'être réhabilité et que ce n'en sera que mieux.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures.